



AVIS DE PUBLICITE PREALABLE

Domaine portuaire du Port de DIEPPE

REGIE DIEPPOISE DES ACTIVITES PORTUAIRES

Date de l'avis de Publicité : le 07/07/2021

Délai de réponse : avant le 26/07/2021 à 08h00

Votre candidature est à envoyer par :

- Voie postale : Régie Dieppoise des Activités Portuaires, 24 quai du Carénage 76200 DIEPPE
- Voie électronique : audrey.duhamel@regieportdedieppe.fr

Texte de référence :

- articles L2122-1-1 alinéa 2 et L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).
- Arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant.

OCCUPATION DISPONIBLE :

✓ Typologie de Bien :

Bâti

Non Bâti

Terre – plein

Autres

Informations complémentaires : étal n°2

✓ Etat du bien : correct

✓ Lieu : Quai Trudaine 76200 DIEPPE

✓ Durée : 1 an.

Photo :



Préambule :

Le quai Trudaine est déclaré lieu agréé de vente au détail des navires débarquant sur le domaine public maritime de Dieppe. Aucun autre emplacement sur le domaine public maritime n'est agréé ou autorisé.

Tous les navires débarquant au port de Dieppe et passant leurs marchandises à la criée du Port de Dieppe sont autorisés à vendre uniquement le produit de leur pêche dans la limite des règles communautaires en vigueur, selon l'arrêté du 18 décembre 2009, ci-joint.

Le vendeur est le pêcheur ou une personne de la famille ou du personnel embarqué.

Il dispose d'un permis d'exploitation, d'une autorisation sanitaire de la Direction de la Protection des Populations.

CRITERES DE SELECTION :

Critères liés à la nature de l'occupation :

- le port de Dieppe privilégiera les usagers passant leurs marchandises par la criée du Port de Dieppe
- le port de Dieppe privilégiera les usagers pouvant exploiter toute l'année leur étal,

- le port de Dieppe privilégiera les usagers pouvant offrir à la demande une multitude de variété de poissons et crustacés,
- *nature de l'activité (corrélation avec la vocation maritime du domaine)*
- *montant de la redevance*
- *éléments produits relatifs à l'activité projetée,*
- *références dans le domaine d'activité,*
- *insertion visuelle dans l'environnement maritime,*

Critères liés aux capacités et moyens du pétitionnaire :

- Le pétitionnaire doit correspondre au profil d'occupant comme le prévoit la chartre d'utilisation et d'occupation du quai Trudaine (*cf règlement d'exploitation du Port de Dieppe*),
- *Moyens techniques et humains,*
- *Références professionnelles des personnes dédiées,*
- *Capacité financière,*
- *Création d'emploi,*

DOCUMENTS A FOURNIR :

- ✓ Document(s) d'identification du demandeur : (nom, prénom, copie carte d'identité pour une personne physique, dénomination sociale, extrait Kbis ou autre document pour les entreprises ...),
- ✓ Coordonnées du demandeur : (adresse postale et courriel, n° de téléphone) ainsi que le nom d'un référent privilégié,
- ✓ Attestation d'assurance
- ✓ La durée souhaitée,
- ✓ Et tout autre(s) document(s) permettant la bonne compréhension de la motivation de la demande d'occupation : plan de situation, surface globale souhaitée, contenu(s) et description de l'activité, documentation sur la sécurité (ERP, incendie,...) et tout autre document utile à la bonne compréhension du projet du pétitionnaire.

La Régie Dieppoise des Activités Portuaires se réserve le droit de négocier avec le candidat.

Toute information utile pourra être demandée aux candidats dans le cadre de l'analyse des offres.

Les données figurants sur cet avis ne sont qu'à titre informatif, le document est non contractuel.

CONTACT

REGIE DIEPPOISE DES ACTIVITES PORTUAIRES siège 24 quai du Carénage 76200 DIEPPE

N° de tel accueil : 02 35 06 86 56

Courriel : contact@regieportdedieppe.fr

Pour toute demande d'information vous pouvez contacter les services de la Régie :

Gestion du Domaine du Port de Dieppe

Service Patrimoine : contact : Audrey DUHAMEL 06.10.71.98.05